



PROCÈS-VERBAL

DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle municipale, le lundi 6 décembre 2021, à 19 heures 30. Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : madame Katy Dubé, conseillère, messieurs Michel Desjardins, Éric Langlois et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 15 novembre 2021 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Cédule collectes de déchets, récupération et vidanges monstres 2022 ;
 - Budget Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny ;
 - Changement de serrures ;
 - Prévision budgétaire 2022 – Bibliothèque l'Évasion ;
 - Chauffage du garage municipal ;
 - Engagement d'une personne pour le poste de gardien de patinoire ;
 - Céder un terrain à la CEDEMM pour le concours ;
 - Achat du DTEN ;
 - Remboursement de l'acompte pour une réservation de salle
 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles –

- Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud ;
6. Demande de subvention (dons) ;
 7. Rapports des employés et organismes ;
 8. Discussions diverses :
 - Déclaration des intérêts pécuniaires, poste de maire et dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses -Municipalités de moins de 5000 habitants ;
 - Déclaration des dons et autres avantages ;
 - Réclamation programme d'aide à la voirie locale-Volet-projets particuliers d'amélioration ;
 - Indexation des salaires pour l'année 2022 pour les élus et employés ;
 - Dossier déneigement, autorisation de verser le paiement de décembre 2021 ;
 - Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes et autres comptes au 6 décembre 2021 ;
 - Résolution pour garage municipal ;
 - Résolution pour le 385 Rte Principale ;
 - Résolution pour le bâtiment de l'église ;
 - Résolution pour le développement résidentiel ;
 - Choisir les dates de conseils ;
 - Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes ;
 9. Varia :
 10. Comptes
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-12-2021

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Une copie du procès-verbal du 15 novembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-12-2021

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Aucune question n'est posée.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-12-2021 (Cédule collectes de déchets, récupération et vidanges monstres 2022)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'accepter le calendrier de collectes de déchets, de récupération et des vidanges monstres pour

l'année 2022. À moins d'un avis de changement, les dates fixées pour la cueillette des grosses vidanges pour l'année 2022 sont le 8 juin et le 5 octobre. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-12-2021 (Budget Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny tel que déposé. Le total des revenus égale le total des dépenses (761,707 \$). La quote-part de la municipalité pour l'année 2022 est de 10,973\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-12-2021 (Changement de serrures)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Multi-services Montmagny L'Islet pour le changement de serrures du bâtiment de l'église pour un montant de 300\$, plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-12-2021 (Prévisions budgétaires 2022, Bibliothèque l'évasion)

CONSIDÉRANT que le budget de fonctionnement remis à la municipalité pour l'année 2022 est demeuré quasi intact.

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'accepter les prévisions budgétaires de la bibliothèque l'Évasion, telles que présentées pour l'année 2022, et de défrayer seulement la tarification annuelle au réseau Biblio (environ 2,600\$) pour l'année 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-12-2021 (Chauffage du garage municipal)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Propane GRG pour l'installation d'une fournaise de 250,000 BTU, pour un montant de 6,777.78\$ avec taxes.

Il est convenu aussi d'autoriser l'ancien propriétaire, M. Réjean Guimont, d'assurer le chauffage du garage les fins de semaine, et au besoin à notre demande, jusqu'à temps que l'installation soit faite. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Engagement d'une personne pour le poste de gardien de patinoire.

Nous avons reçu trois CV pour le poste de gardien de patinoire. Nous rediscuterons en réunion pour déterminer qui aura le poste de gardien de patinoire.

Résolution : 08-12-2021 (Céder un terrain à la CEDEMM pour le concours)

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement économique de la MRC de Montmagny (CDEMM) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de :

- Favoriser l'attraction de travailleurs et de nouveaux résidents;
- Promouvoir les intérêts de la MRC;
- Faire connaître aux intéressés les avantages économiques et les principaux atouts de la région;
- Demander, obtenir, recevoir et accepter toute contribution ou subvention pour atteindre les buts recherchés ;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'école primaire dans une communauté pour en assurer son développement ;

CONSIDÉRANT l'offre de la CDEMM de travailler avec le milieu de façon innovante et attractive dans sa lettre du 17 juin 2021 afin de faire la promotion du milieu pour attirer de nouvelles familles et de nouveaux résidents sur tout le territoire et aussi dans la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton ;

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Éric Langlois, ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton reconnaît le travail de la Corporation de développement économique de la MRC de Montmagny pour le développement et la promotion de la région, et qu'il confirme l'aide suivante à la CDEMM :

- 1) Offre d'un don d'un terrain à titre gratuit d'environ 32,000 p.c. dans le secteur péri-urbain (localisation à préciser).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-12-2021 (Achat d'un DTEN) CONS

CONSIDÉRANT QU'il est important d'aider, d'encourager et de maintenir les jeunes familles dans notre milieu ;

CONSIDÉRANT le projet d'acquisition d'équipements technologiques pour diffusion d'activités à distance;

CONSIDÉRANT les subventions accordées dans le cadre du programme Nouveaux-Horizons 2020 pour les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny offre de procéder à un achat regroupé;

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Katy Dubé, ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton avise la MRC de Montmagny qu'elle souhaite participer à l'appel d'offre public pour l'achat regroupé, conditionnel à l'acceptation du projet de subvention Nouveaux-Horizons, des équipements suivants :

DTEN 55 pouces (tout en un)

Coût : 5,700\$ + taxes (855\$) = 6,555\$

Transport inclus. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-12-2021 (Remboursement de l'acompte pour une réservation de salle)

CONSIDÉRANT les consignes sanitaires à respecter pour louer les salles communautaires à cause de la COVID-19 ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'autoriser le remboursement de l'acompte donné pour la location de la grande salle communautaire du mois de janvier 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Il y a eu une erreur dans les chiffres inscrits dans le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2022. On parle que l'école est en état de fermeture, mais ce n'est pas le cas. Il y a eu erreur dans le nombre d'inscriptions.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Aucune demande de subvention.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable et de la voirie, est présent. Il donne un compte-rendu. Il mentionne les endroits où l'éclairage ne fonctionne plus. La demande de réparation a déjà été faite.

Résolution : 11-12-2021 (Réparation du drain du bâtiment du Centre de Plein-Air)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de payer la facture de Philias Blais de la réparation du drain autour du bâtiment du Centre de Plein-Air Ste-Apolline, au montant de 3,580.33\$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Déclaration des intérêts pécuniaires, poste de maire et des membres du conseil municipal – Municipalité de moins de 5000 habitants.

Conformément à la loi, je confirme que mesdames Katy Dubé, conseillère au poste numéro 4, Linda Paré, conseillère au poste numéro 6, messieurs Bruno Gagné, maire, Michel Desjardins, conseiller au poste numéro 1, Éric Langlois, conseiller au poste numéro 2, Mathieu Therrien, conseiller au poste numéro 5, ont remis leur formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » complété et signé. Le formulaire est déposé lors de cette séance ordinaire, le 6 décembre 2021.

Caroline Dancause, DG et greff.-trés.

Résolution : 12-12-2021 (Déclaration des dons et autres avantages)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déclarer n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, qui peut influencer l'indépendance, compromettre l'intégrité, dons ou avantage qui excède la valeur (200 \$) fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Registre des déclarations, dépôt de don, marque d'hospitalité et tout autre avantage

Conformément à la loi, je confirme n'avoir reçu aucune déclaration écrite, faite par un ou des membre(s) du conseil, qu'il ou elle ait reçu(e) un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité et qui excède la valeur (200 \$) fixée par le code d'éthique et de

déontologue des élus. Donc, aucun extrait du registre public des déclarations n'est déposé pour la période du 22 décembre 2020 au 5 décembre 2021.

Caroline Dancause, DG et greff.-trés.

Résolution : 13-12-2021 (Réclamation Programme d'aide à la voirie locale - volet-projets particuliers d'amélioration)

ATTENDU QUE la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Mathieu Therrien, appuyée par M. Éric Langlois, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton approuve les dépenses d'un montant de 19,963.99\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-12-2021 (Indexation des salaires pour l'année 2022, pour les élus et employés)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que les salaires des élus (maire et conseillers), pompiers volontaires et employés de la municipalité (engagés avant décembre 2021) soient indexés de 2% à partir du premier janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-12-2021 (Dossier déneigement, autorisation de verser le paiement de décembre 2021)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 44,840.25\$ ce qui correspond au premier versement du contrat de déneigement pour la saison 2021-2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-12-2021 (Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes et autres comptes au 6 décembre 2021)

La directrice générale et greffière-trésorière remet la liste des personnes endettées envers la municipalité.

Compte rendu au 6 décembre 2021 :

Taxes et intérêts à percevoir	16,654.25 \$
Comptes à recevoir et intérêts à percevoir	180.15 \$
Total des montants à recevoir	<u>16,834.40 \$</u>

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de confirmer le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et d'accepter la liste telle que déposée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-12-2021 (Résolution pour le garage municipal)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que l'achat du bâtiment et la balance des taxes municipal, au montant de 167,197.76\$, ainsi que les tests de sol de Phase 1, et les frais de notaire en lien avec l'achat du 484, Rte Principale, soient des dépenses qui seront prises dans le poste budgétaire 59-110-10, soit le surplus de fonctionnement non affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-12-2021 (Résolution pour le 385, Rte Principale)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU que l'achat du bâtiment et la balance des taxes municipal, au montant de 70,357.64\$, les dépenses reliées aux réparations, l'électricité, les frais de chauffage à l'huile, ainsi que les frais de notaire en lien avec l'achat du 385, Rte Principale, soient des dépenses qui seront prises dans le poste budgétaire 59-110-10, soit le surplus de fonctionnement non affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 19-12-2021 (Résolution pour le bâtiment de l'église)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que les frais d'arpentage, et de notaire, en lien avec la cession du bâtiment de l'église à la municipalité soient des dépenses qui seront prises dans le poste budgétaire 59-110-10, soit le surplus de fonctionnement non affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 20-12-2021 (Résolution pour le développement résidentiel)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que les frais liés aux plans et devis, à la caractérisation écologique, au frais de débroussaillage, aux

frais d'arpentage, ou toutes dépenses au poste budgétaire du développement résidentiel 02-704-13-000, soient des dépenses qui seront prises dans le poste budgétaire 59-110-10, soit le surplus de fonctionnement non affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 21-12-2021 (Choisir les dates de conseils)

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, à moins de changement, qui se tiendront les lundis ou mardis et débiteront à 19 h 30.

Lundi 10 janvier	Lundi 7 février
Lundi 7 mars	Lundi 4 avril
Lundi 2 mai	Lundi 6 juin
Lundi 4 juillet	Lundi 1er août
Mardi 6 septembre	Lundi 3 octobre
Lundi 7 novembre	Lundi 5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit les municipalités. Adoptée à l'unanimité des conseillers. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 22-12-2021 (Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que le bureau municipal soit fermé au public du 23 décembre au 27 décembre inclusivement, et du 30 décembre au 3 janvier inclusivement. De retour à l'horaire normale le 4 janvier 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

M. Mathieu Therrien mentionne que suite à la rencontre avec la municipalité de St-Paul-de-Montminy, il y a eu discussion du tarif à facturer pour l'entraide du service d'incendie. Le tarif convenu serait le même que celui déterminé par la MRC, pour avoir une uniformité dans toutes les municipalités. Le tout sera confirmé dans les prochains mois.

Résolution : 23-12-2021 (Date d'adoption du budget 2022)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU que le budget 2022 sera adopté le 20 décembre 2021, à 19h30, à la grande salle municipale. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. COMPTES

La directrice générale et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

Total des salaires du 13 novembre au 27 novembre 2021 6 429,88 \$

Résolution : 24-12-2021 (comptes)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 42,082.36 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la période de questions au public.

Un citoyen demande pourquoi on cède un terrain à la CEDEMM. On lui répond qu'on doit passer par eux pour le concours, puisqu'en tant que municipalité nous ne pouvons pas céder un terrain. Il demande aussi pour avoir une copie des contrats notariés signés cette année. On lui mentionne que nous regarderons ce que nous pouvons lui fournir légalement comme information. Il demande à ce que la date de l'adoption du budget soit ajouté au varia. Il demande pourquoi les lumières extérieures de la salle municipales sont toujours allumées. Une vérification sera faite. Il demande à quoi sert la subvention de 15,000\$ pour le Centre Plein-air. On lui mentionne que c'est une aide pour les salaires. Il demande aussi si nous avons l'intention de faire quelque chose pour accueillir les nouveaux arrivants. Il est mentionné que ça sera discuté prochainement.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 25-12-2021 (Levée de la séance)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Éric Langlois, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause, DG et greff.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Un avis public, pour l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation 2021, 2022 et 2023, a été affiché aux endroits prévus à cette fin le 10 décembre 2020.

Un avis de convocation a été signifié le 1er décembre 2021 à chaque membre du conseil municipal pour la tenue de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 à 19 h 30, à la grande salle municipale située au 108 avenue Ouellet.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle municipale avec distanciation, sans présence du public, le lundi 20 décembre 2021 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames les conseillères, France Couture, Katy Dubé et Linda Paré, messieurs les conseillers, Michel Desjardins, Éric Langlois et Mathieu Therrien, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Discussions diverses :
 - Adoption du programme triennal d'immobilisation 2022, 2023 et 2024, et des budgets de fonctionnement et d'immobilisation, budget 2022 ;
4. Période de question ;
5. Levée de la séance.

Résolution : 26-12-2021 (Adoption de l'ordre du jour)

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 27-12-2021 (Adoption des budgets de fonctionnement et d'immobilisation, budget 2022)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

CHARGES 2022

Administration générale	203,680 \$
Sécurité publique	108,867 \$
Transport	339,251 \$
Eaux usées	24,526 \$
Hygiène du milieu	107,148 \$
Urbanisme et mise en valeur du milieu	34,678 \$
Promotion économique et touristique	39,334 \$
Parc municipal	1,055 \$
Salle municipale	14,965 \$
Comptoir artisanal	1,095 \$
Patinoire, Rafale, terrain balle	7,575 \$
Centre Plein-Air	17,205 \$
Bibliothèque	3,680 \$
Activités culturelles	1,000 \$
Bâtiment de l'église	8,000 \$
Développement résidentiel	5,000 \$
Bâtiment du 385 Route Principale	8,000 \$
Garage municipal / 484, Route Principale	8,000 \$
Frais financement emprunt	39,467 \$
Remboursement capital	29,300 \$
Dépenses d'immobilisations	153,000.98 \$

Grand total des dépenses : **1,155,034.98 \$**

REVENUS 2022

Taxe foncière générale	645,616.98 \$
Taxe spéciale + 15 % eaux usées	6,025 \$
Sur une autre base-secteur village	
Taux fixe-secteur service égout, eaux usées	34,141 \$
Taux fixe-secteur entretien réseau eaux usées	24,526 \$
Sur une autre base	
Taux fixe-matières résiduelles	56,856 \$
Taux fixe-boues de fosses septiques	32,237 \$
Paiement tenant lieu de taxes - Gouv. Québec	
Compensation des terres publiques	54,625 \$
École, bonification des compensations	6,000 \$
Autres services	
Salle municipale	1,000 \$

Salle du bâtiment de l'église et de la sacristie	3000\$
Autres services	170 \$
Impositions des droits	
Licences et permis	1,210 \$
Mutations immobilières	8,000 \$
Amendes et pénalités	
Amendes et pénalités	1,000 \$
Intérêts	
Intérêts sur placement	100 \$
Intérêts compte EOP	700 \$
Ristourne Desjardins	100 \$
Intérêts arrérage de taxes et à recevoir	2,005 \$
Autres revenus	
Location du 484 Route Principale	4800 \$
Transferts de droit	
Péréquation	79,683 \$
Dotations spéciales fonctionnement	7,669 \$
Subvention voirie	140,000 \$
Transferts revenus d'intérêts (gouvernement)	28,601 \$
Compensation pour collecte sélective	12,000 \$
Redevances matières résiduelles	5,000 \$
Grand total des revenus :	1,155,034.98 \$

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

CHARGES 2022

Sécurité incendie	5,000 \$
Voirie	5,000 \$
Centre Plein-Air-bâtiment	25,000 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	-30,000 \$
Grand total des dépenses	5,000 \$

REVENUS 2022

Revenus d'activités d'investissement	
Autres revenus (TECQ 2019-2023)	5,000 \$
Grand total des revenus	5,000 \$

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU

1. D'adopter le budget de fonctionnement équilibré d'un million cent-cinquante-cinq mille trente-quatre dollars et quatre-vingt-dix-huit sous (1,155,034.98 \$) qui comprend le budget d'activités de fonctionnement d'un million cent-cinquante mille trente-quatre dollars et quatre-vingt-dix-huit sous (1,150,034.98 \$), et un montant de cinq mille dollars (5,000 \$) pour le budget d'investissement.
2. D'adopter le budget d'investissement de cinq mille dollars (5,000 \$). Ce montant provient d'autres revenus (TECQ 2019-2023). Un montant de trente mille dollars (30,000 \$) sera

prélevé du compte « Excédent fonctionnement accumulé non affecté » pour compléter le budget de dépenses des activités d'investissement.

Résolution : 28-12-2021 (Adoption du programme triennal d'immobilisation 2022, 2023 et 2024)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024 tel que déposé. Les immobilisations seront payées à même le budget courant et le compte excédent de surplus de fonctionnement non affecté.

**PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATION
2022, 2023 et 2024**

Voirie

Changement ponceau, réparation et
asphaltage Rang St-Jean

15,000 \$

2022-2023-2024

Sécurité incendie

Ajout d'équipement en sécurité incendie

15,000 \$

2022-2023-2024

Centre de Plein-Air

75,000 \$

2022-2023-2024

Pour réaliser ces travaux, budget de fonctionnement et/ou l'excédent
de fonctionnement du surplus non-affecté

3. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 29-12-2021 (Levée de la séance)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et greff.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.